



# Colloque sur les réseaux contractuels et les autres formes de coopération entre entreprises

25-26 Mars 2019  
Siège de l'ONU, New York



*UN Photo/Manuel Elias*



## CONTEXTE

Dans de nombreuses économies, les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) représentent la grande majorité des entreprises. Elles contribuent largement au développement durable et à la réduction de la pauvreté puisqu'elles créent des emplois et favorisent la croissance économique. Bien qu'il existe une grande variété de MPME et que leurs caractéristiques dépendent des contextes économiques locaux et de traditions culturelles, elles sont souvent confrontées aux mêmes défis : un accès limité aux ressources humaines et financières, peu de débouchés et des difficultés pour s'adapter à des situations fluctuantes. Souvent, les femmes entrepreneurs sont celles qui sont le plus exposées à ces défis. Pour aider les MPME à surmonter leur vulnérabilité et à saisir les opportunités qui se présentent sur les marchés nationaux et internationaux, il est important de donner la « priorité aux petites entreprises » et de mettre en avant les besoins et les aspirations spécifiques des MPME lors de l'élaboration des politiques et des législations les affectant.

Depuis 2013, la CNUDCI a ajouté à son programme de travail la question de la réduction des obstacles juridiques rencontrés par les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) tout au long de leur cycle de vie. Le Groupe de travail I de la CNUDCI a été chargé de certains aspects de cette thématique et a commencé ses travaux conformément à son mandat en s'attachant en premier lieu aux obstacles rencontrés par les MPME au moment de leur création, notamment à la simplification de la constitution en société et de l'enregistrement.

Divers modèles législatifs nationaux pour les MPME ont été présentés lors des sessions du Groupe de travail dans l'optique de fournir des exemples de formes d'entreprises constituant des alternatives à la société à responsabilité limitée. Certains de ces modèles permettent d'isoler les actifs de l'entreprise, sans exiger la création d'une entité dotée d'une personnalité juridique offrant la protection de la responsabilité limitée. Un de ces modèles est structuré comme un contrat multipartite entre MPME (situées dans un même État ou dans des États différents) dont l'objet est de faciliter la mise en commun des ressources ; offrir aux différentes entités participantes un moyen d'accéder à des débouchés commerciaux qui leur seraient autrement fermés ; permettre au réseau d'accéder à des financements ; et permettre la mutualisation des biens et du travail entre les différentes entités participantes. Ce modèle a un niveau relativement faible de capital initial, des coûts d'entrée et de sortie également faibles pour les MPME parties au contrat ainsi qu'une infrastructure de gouvernance légère.

Prenant acte des exemples discutés au sein du Groupe de travail, il a été proposé aux sessions les plus récentes de la CNUDCI (2017 et 2018) que soit ajouté au programme de travail l'élaboration d'un instrument juridique réglementant la coopération entre MPME. Un tel instrument pourrait combler le vide entre le droit des contrats et le droit des sociétés et compléter les travaux actuels du Groupe de travail sur une entité à responsabilité limitée de la CNUDCI (ERL-CNUDCI).

Conformément à la décision prise par la CNUDCI à sa cinquante et unième session (en 2018), une partie de la 32<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail I est dédiée à ce colloque, au cours duquel seront examinés différents outils juridiques utilisés dans des pays aussi bien de droit civil que de *common law* et permettant différentes formes de coopération entre entreprises. Les conclusions du colloque ne seront pas décisives mais devraient aider la CNUDCI à évaluer l'opportunité d'entreprendre des travaux sur les contrats multipartites destinés à faciliter la croissance des MPME.

## 25 mars 2019 (10:00 – 18:00)

10:00-10:30	Accueil des participants
10:30-10:45	<b>Allocution de bienvenue – Anna Joubin-Bret, Secrétaire de la CNUDCI</b>
10:45-12:30	<p><b>1. Les défis auxquels font face les MPME dans l'économie moderne : quelles justifications pour leur regroupement en réseaux ?</b></p> <p>Modérateur : Mme. Jeannette Tramhel (<i>Juriste hors classe, Organisation des États américains</i>)</p> <p><i>Note : Cette session a pour but d'introduire la thématique du colloque. Elle présentera les principales questions économiques qui justifient que des outils soient développés pour faciliter et encourager la croissance des MPME, tels que ceux permettant la coopération entre entreprises, y compris les réseaux contractuels. Lors de cette session, toute référence aux termes 'coopération' ou 'réseaux' doit être comprise selon une acception large, sans lien avec des concepts juridiques existants. Les présentations et les débats permettront d'identifier les principales questions juridiques que soulève la coopération entre MPME. Ces questions juridiques seront étudiées au cours des sessions suivantes.</i></p> <p>* <b>Aperçu des défis auxquels font face les MPME à l'échelle nationale et internationale</b> (Mme Riefqah Jappie, <i>Représentante auprès de l'ONU, Centre du Commerce International</i>)</p> <p>* <b>Les MPME et les objectifs de développement durable</b> (Mme Chantal Line Carpentier, <i>Chef, Bureau de New York, Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement</i>)</p> <p>* <b>Les réseaux de PME dans l'économie internationale</b> (Prof. Christophe Assens, <i>Laboratoire de recherche en management LAREQUOI, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (Paris Saclay), France</i>)</p> <p>* <b>Appui de l'ONUDI aux PME par la mise en réseau et le regroupement d'entreprises</b> (M. Paul Maseli, <i>Directeur et représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel auprès de l'ONU</i>)</p> <p>* <b>Plateforme de commerce électronique : comment la nouvelle économie influe sur les pratiques contractuelles des MPME</b> (Prof. Eric Vermeulen, <i>Ecole de droit de Tilburg, Université de Tilburg, Pays-Bas</i>)</p>
12:30-13:00	Débats
13:00-15:00	Déjeuner
15:00-17:15	<p><b>2. Des exemples de contrats multipartites créant des réseaux</b></p> <p>Modérateur : Prof. Ethan Leib (<i>Faculté de droit de l'Université de Fordham, USA</i>)</p> <p><i>Note : Le développement économique amène de plus en plus les économies locales à se tourner vers les marchés mondiaux ce qui incite les entreprises de toutes tailles à se regrouper pour accéder à ces marchés. Ces alliances stratégiques peuvent aboutir à la création d'entités constituées en société avec un haut niveau d'intégration des participants ou à des schémas de coopération contractuelle qui sont davantage flexibles. Dans certaines hypothèses, ces formes de coopération ont des caractéristiques qui les distinguent des approches traditionnelles du droit des contrats et du droit des sociétés. Cette session examinera différents exemples de réseaux établis contractuellement ainsi que l'architecture juridique qui les sous-tend.</i></p> <p>* <b>Introduction à la notion de réseau contractuel</b> (Prof. Fabrizio Cafaggi, <i>Conseil d'État, Italie</i>)</p> <p>* <b>Le contrat de réseau italien</b> (Prof. Paola Iamiceli, <i>Faculté de droit, Université de Trente, Italie</i>)</p> <p>* <b>Agriculture contractuelle</b> (Prof. Henry Gabriel, <i>Université Elon, USA, et membre du Conseil de direction de UNIDROIT</i>)</p> <p>* <b>Les réseaux de contrats dans l'industrie du pétrole et du gaz</b> (Prof. Sheraldine Pinto, <i>Université centrale du Venezuela, Venezuela</i>)</p> <p>* <b>Les fondements des réseaux contractuels dans les secteurs de l'aviation, des télécoms et des biotechnologies</b> (Prof. Matthew Jennejohn, <i>Ecole de droit J. Reuben Clark, Université Brigham Young, USA</i>)</p>

17:15-18:00	Débats
-------------	--------

**26 mars 2019 (10:00 – 18:00)**

10:00-12:15	<b>3. Les dispositifs en vigueur dans divers systèmes juridiques qui favorisent l'activité des MPME</b>
	Modérateur : Prof. Sinisa Petrovic ( <i>Université de Zagreb, Croatie</i> )
	<p><i>Note : Cette session s'intéressera aux outils élaborés par des États de différentes régions géographiques pour favoriser le développement des MPME par la coopération. L'accent sera mis sur les approches communes et les divergences entre les différentes formes règlementées. La coopération entre entreprises, leur formation, leur organisation et leur gouvernance seront comparées. Les solutions permettant la création de modèles de coopération entre entreprises feront l'objet d'une attention particulière.</i></p> <p>* <b>Le Groupement d'intérêt économique</b> (Prof. Vincent Malassigné, <i>Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (Paris Saclay), France</i>)</p> <p>* <b>Les joint-ventures contractuelles en Chine</b> (Prof. Jingxia Shi, <i>Université de commerce et d'économie de Chine, Chine</i>)</p> <p>* <b>Faciliter la croissance des MPME grâce à des structures ouvertes et flexibles aux USA : les entreprises non constituées en sociétés</b> (M. J. William Callison, <i>Avocat, American Bar Association, USA</i>)</p> <p>* <b>Les contrats relationnels entre fabricants japonais et leurs fournisseurs</b> (Prof. Gen Goto, <i>Université de Tokyo, Japon</i>)</p> <p>* <b>Les coopératives en Afrique : cas de l'espace OHADA</b> (M. Boubacar Diarrah, <i>Directeur des Affaires Juridiques de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)</i>)</p>
12:15-13:00	Débats
13:00-15:00	Déjeuner
15:00-16:15	<b>4. Les MPME bénéficieraient-elles d'un instrument juridique harmonisé ?</b>
	Modérateur : Prof. Maria Chiara Malaguti ( <i>Université catholique du Sacré Cœur, Italie</i> )
	<p><i>Note : Afin de faire le bilan des présentations et des discussions qui se sont déroulées pendant ces deux journées, cette session examinera si les États pourraient bénéficier d'un instrument juridique uniforme qui favoriserait la coopération entre les MPME. Le but est d'aider la Commission à déterminer si cette thématique pourrait faire l'objet de travaux futurs.</i></p> <p>* Est-ce qu'un instrument juridique harmonisé faciliterait la coopération contractuelle entre plusieurs MPME et favoriserait leur activité ? Dans l'affirmative, quel serait un point de départ pertinent pour ces travaux ? Quelles seraient les questions juridiques à envisager ?</p> <p>Table ronde avec</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme. Jeannette Tramhel (rapporteur session 1)</li> <li>- Prof. Sheraldine Pinto (rapporteur session 2)</li> <li>- Prof. Sinisa Petrovic (rapporteur session 3)</li> <li>- Prof. Dan Danielsen (<i>Université Northeastern, USA</i>)</li> </ul> <p>Et d'autres experts sélectionnés</p>
16:15-16:30	Pause
16:30-17:30	Débats
17:30-18 :00	<b>Remarques conclusives</b>
	Secrétariat de la CNUDCI